



Date de résiliation mutuelle en cas de signature d'un avenant

Par **krinele**, le **15/09/2009** à **14:57**

Bonjour, si j'envoie un courrier de résiliation à ma mutuelle santé le 01 octobre pour une résiliation le 31 décembre et que courant novembre, je signe un avenant pour ajouter au contrat un nouveau né, ma lettre de résiliation reste-t-elle valable ? La date anniversaire reste la date de souscription du contrat initial ? merci